



TUNISIE

**Intervention de S.E. Habib Mansour, Ambassadeur,
Représentant Permanent de Tunisie auprès des Nations Unies
Troisième Commission : 63^{ème} session de l'AGNU
(Point 56 : Droits de la Femme)**

Octobre 2008

Vérifier à la lecture

**Intervention de S.E. Habib Mansour, Ambassadeur,
Représentant Permanent de Tunisie auprès des Nations Unies
Troisième Commission : 63^{ème} session de l'AGNU
(Droits de la Femme)
Octobre 2008**

Monsieur le Président,

Je voudrais, tout d'abord, vous présenter mes plus sincères félicitations
suite à votre élection à la présidence de la Troisième Commission.

L'impératif de modernité était donc ressenti à l'époque comme une exigence majeure. Il fallait s'attaquer, dès le début, à un certain nombre de tabous sociaux et rompre avec le passé ; en somme une prise de conscience car une société prisonnière de ses archaïsmes ne pouvait générer un processus de développement digne de ce nom.

Et c'est précisément dans cet esprit là que juste quelques mois après l'Indépendance, plus exactement le 12...

A cet égard, l'accès à l'emploi aura constitué l'une des mesures les plus efficaces ayant favorisé l'indépendance économique de la femme et consacré dans les faits l'égalité entre les genres. La mise en place de mécanismes spécifiques facilitant aux femmes l'accès aux sources de financement, notamment les micro-credits, ainsi qu'aux facilités d'encadrement et d'accompagnement à l'entrepreneuriat a permis leur contribution effective à la prospérité du pays et au bien-être de son peuple.

Grâce à cet environnement favorable, l'évolution du taux de la population active féminine a engendré un véritable record durant les dernières années pour